

**LES ROCHES DE CONDRIEU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025**  
**PROCÈS-VERBAL DE SEANCE**

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi treize février, Madame la Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h30.

**Date de la convocation :** 6 février 2025

**Désignation du secrétaire de séance :** Monsieur Fabien THOMMES est nommé secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

Mesdames et Messieurs Isabelle DUGUA, Sylvia JOURDAN, Annie VIALLET, Jean-François PAVONI, Carmen POIREE, Mme Josiane ANCHISI, Max PHILIBERT, Hélène COURBIÈRE, Claude SGHEIZ, Patrick BESSON (arrivé à 19h53), M Fabien THOMMES, Bertrand GARNIER, Gisèle LESCOT, Adeline CLOT, Paul RAGUENES, Aurélie MOULIN, Emmanuel GAILLARD Jean-Marc MORANT

**ABSENT**

M. Quentin GUERRIERO

Mme la Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent formuler des observations ou poser des questions concernant le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal du 9 janvier 2025.

Approbation à l'unanimité.

Ordre du jour du Conseil municipal

**Intercommunalité**

- Rapport d'activité année 2023 - Communauté de Communes « entre Bièvre et Rhône »,
- Rapport annuel 2023, sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - communauté de communes « entre Bièvre et Rhône »,
- Rapport annuel 2023, sur la qualité du service et le prix de l'eau et de l'assainissement 2023.

**Finances**

- Approbation du compte financier unique (CFU) de la commune
- Détermination du résultat de l'exercice et son affectation

## 1/ Délibérations

### 2025 – 9 - INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2023 - COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE

Rapporteur : Madame la Maire

Visé par le représentant  
de l'Etat le : 17 Février 2025.  
Publié le : 14 Février 2025.

#### Préambule

Par délibération, la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône » a validé le rapport d'activité annuel 2023.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Madame la Maire souligne que ce rapport est consultable sur le site de la communauté de communes Entre « Bièvre et Rhône ».

#### Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel d'activités 2022 de la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône »,

Considérant qu'il appartient au Maire de chaque commune de présenter ce document au Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activité 2023 de la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône ».

### 2025 – 10 - INTERCOMMUNALITÉ – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023, SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE BIEVRE ET RHONE »

Rapporteur : Madame la Maire

#### Préambule

Par délibération, la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône » a validé le rapport annuel 2023, sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Madame la Maire souligne que ce rapport est consultable sur le site de la communauté de communes Entre « Bièvre et Rhône ».

#### Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2023, sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés approuvé par la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône »,

Considérant qu'il appartient au Maire de chaque commune de présenter ce document au Conseil municipal,

Visé par le représentant  
de l'Etat le : 17 Février 2025.  
Publié le : 14 Février 2025.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône ».

**2025 -11 - INTERCOMMUNALITÉ – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023, SUR LA QUALITÉ DU SERVICE ET LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023**

Rapporteur : Madame la Maire

Visé par le représentant  
de l'Etat le : 17 Février 2025  
Publié le : 14 Février 2025.

Préambule

Par délibération, la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône » a validé le rapport annuel 2023, sur la qualité du service et le prix de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Madame la Maire souligne que ce rapport est consultable sur le site de la communauté de communes Entre « Bièvre et Rhône ».

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport annuel 2023, sur la qualité du service et le prix de l'eau et de l'assainissement approuvé par la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône »,

Considérant qu'il appartient au Maire de chaque commune de présenter ce document au Conseil municipal,

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport annuel 2023 sur la qualité du service et le prix de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône ».

**2025 – 12 -APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2024**

Rapporteur : Madame Isabelle DUGUA

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié prévoit la mise en œuvre d'un compte financier unique qui constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Cet article précise à l'alinéa 2 que les documents budgétaires sont transmis au représentant de l'État par voie numérique, selon des modalités fixées par décret. Ce Compte Financier Unique présente donc la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de

Visé par le représentant  
de l'Etat le : 17 Février 2025  
Publié le : 14 Février 2025.

résultat synthétiques),

- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Une note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la commune de LES ROCHES DE CONDRIEU, qui sera projetée en conseil municipal au cours de sa séance du 17 février 2024. Cette note sera jointe à la délibération par laquelle le conseil municipal sera invité à approuver la gestion 2024 et l'affectation des résultats associés. Elle sera accessible sur le site de la commune.

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune des Roches de Condrieu,

Considérant la note de présentation du CFU pour l'année 2024,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, Madame la Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Considérant les éléments susvisés,

Considérant les principaux résultats rappelés dans les tableaux suivants :

### **Recettes fonctionnement**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en euros</b>
013	Atténuation des charges	69 409.04
70	Produits des services, domaines, ventes diverses	143 762.66
73	Impôts et taxes (sauf 731)	533 702.71
731	Fiscalité locale	850 301.10
74	Dotations et participations	201 310.98
75	Autres produits de gestion courante	38 304.62
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 838 791.11</b>



76	Produits financiers	4.74
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>1 838 795.85</b>

### Dépenses fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant en euros
011	Charges à caractère général	522 959.58
012	Charges de personnel et frais assimilés	765 982.09
65	Autres charges de gestion courante	435 977.18
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 724 918.85</b>
66	Charges financières	23 610.10
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>1 748 528.95</b>
042	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	45 401.26
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>1 793 930.21</b>

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 positif de **+ 44 865.64 €**.

Le résultat antérieur reporté est de **+ 562 521.07 €**.

Au total, le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 est positif soit **+ 607 386.71 €**.

### Recettes investissement

Chapitre	Libellé	Montant en euros
13	Subventions d'investissement	101 782.77
<b>Total recettes réelles d'équipement</b>		<b>101 782.77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA – TA)	89 951.91
16	Emprunts et dettes assimilées	690.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>90 641.91</b>

<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>192 424.68</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (amortissement)	45 401.26
041	Opérations patrimoniales	6 421.29
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>51 822.55</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>244 247.23</b>

### Dépenses investissement

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	16 152.00
204	Subventions d'équipement versées	61 365.72
21	Immobilisations corporelles	120 788.20
23	Immobilisation en cours - construction	92 676.70
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>290 979.62</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	65 865.54
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>65 865.54</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>356 845.16</b>
041	Opérations patrimoniales	6 421.29
<b>Total d'investissement de l'exercice</b>		<b>363 266.45</b>

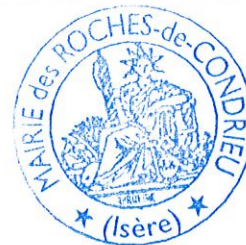
La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2024, un résultat déficitaire de **-119 019.22 €**.

A ces opérations de l'exercice, il convient d'ajouter le résultat reporter de 2023 soit **+ 514 865.43 €** et les Restes à Réaliser 2024 soit **- 452 279.65 €** en dépenses.

Au total, le résultat de clôture de la section d'investissement 2024 est négatif à **-56 433.44 €** (qui correspond à la somme du besoin de financement des opérations 2024 seront reportés dans le budget primitif 2025).

**Le Conseil Municipal, (Madame la Maire se retire pendant le vote),**

- **APPROUVE à la majorité** (une abstention : Mr MORANT) pour l'année 2024 le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Les Roches de Condrieu,
- **CHARGE** Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.

### I. Le cadre général du budget

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le compte administratif jusqu'en 2021 et à compter de 2022, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la commune de LES ROCHES DE CONDRIEU, qui sera projetée en conseil municipal au cours de sa séance du 17 février 2024. Cette note sera jointe à la délibération par laquelle le conseil municipal sera invité à approuver la gestion 2024 et l'affectation des résultats associés. Elle sera accessible sur le site de la commune et pourra être consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

### II. Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2024

- Les recettes de fonctionnement (réelles et mixtes)

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à **1 838 795.85 €.**

- Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des dépenses de fonctionnement enregistré en 2024 s'élève à **1 793 930.21 €.**

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 positif de + **44 865.64 €**  
L'origine des variations constatées sera détaillée ci-après. Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Le résultat antérieur reporté est de + **562 521.07 €.**

Au total, le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 est positif soit + **607 386.71 €**  
(qui correspond à la somme du besoin de financement des opérations 2024 seront reportés dans le budget primitif 2025.

- Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2024 s'élève à **363 266.45 €.**

Visé par le représentant  
de l'Etat le : 14 février 2025  
Publié le : 14 février 2025

- Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2024 s'élève à **244 247.23 €**.

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2024, un résultat déficitaire de **-119 019.22 €**.

A ces opérations de l'exercice, il convient d'ajouter le résultat reporter de 2023 soit **+ 514 865.43 €** et les Restes à Réaliser 2024 soit **- 452 279.65 €** en dépenses.

Au total, le résultat de clôture de la section d'investissement 2024 est négatif à **-56 433.44 €** (qui correspond à la somme du besoin de financement des opérations 2024 seront reportés dans le budget primitif 2025).

#### **Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles**

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une progression de **5.06 %** 2023 et 2024.

Cette évolution s'explique principalement de la manière suivante :

- En 2023, l'excédent de fonctionnement (562 521.07 €) avait été entièrement reporté sur l'exercice 2024 (en section de fonctionnement). Il n'y avait pas de besoin d'affectation du résultat sur la section d'investissement. Il n'y avait pas de déficit d'investissement à combler en fin d'exercice 2024.
- Les produits des services subissent une très légère hausse (**1.9%**) due principalement aux concessions cimetières
- Les impôts et taxes ont augmenté de 4.997 % entre 2023 et 2024 Les impôts et taxes demeurent la recette principale de la collectivité, ils représentent **45.964 %** du total des recettes réelles de fonctionnement. La Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône » a reversé sur l'année 2024, 434 608 € dans le cadre de l'attribution de compensation et 9 461.99 € de dotation de solidarité.
- Les dotations et subventions représentent la seconde source de recettes La part des concours de l'Etat dans les recettes de la commune sont stables (DGF 114 756.00 € en 2023 contre 114 988 € en 2024) ainsi que la dotation de solidarité rurale (DSR 27975.00 € en 2023 et 31 590 € en 2024)

#### **IV. Bilan de la section de fonctionnement – Dépenses réelles**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont enregistré également une progression de **6.648 %** entre 2023 et 2024. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 748 528.95 € en 2024 contre 1 639 527.59 € en 2023.

Ci-dessous quelques explications complémentaires :

- CHAPITRE 011. Les charges à caractère général ont augmenté de **10.45 %** entre 2023 et 2024,
  - Une hausse de **12.57 %** des coûts d'électricité sur les édifices municipaux



- Le compte pour l'entretien des bâtiments publics présente une augmentation d'environ **300 %**, principalement en raison des travaux de plâtrerie et de peinture effectués dans les classes (3) ainsi que des interventions réalisées à l'église
  - L'augmentation du compte d'entretien pour les autres bâtiments s'est élevée à **36,62%**, en raison de la rénovation d'un appartement destiné à la location.
  - Le compte des fournitures non stockées a connu une augmentation de **37 %** en raison des fournitures destinées aux illuminations.
  - Le compte maintenance a connu une augmentation de **37.42 %** en raison à des nouveaux contrats (TNE (one premium) – toilette de la place, pont élévateur augmentation des contrats de maintenance existant.)
- CHAPITRE 012. Les charges de personnel ont connu une hausse de **4.94 %** entre 2023 et 2024. Cette augmentation s'explique par :
- L'ajustement du point d'indice, effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, compte tenu de l'inflation,
  - L'accroissement des cotisations patronales
  - Tuilage de trois mois où une personne supplémentaire a été payée entre les agents suite d'un départ en retraite au 1<sup>er</sup> avril 2024.
  - Une hausse également des rémunérations de non-titulaires due à plusieurs contrats (arrêts maladie), entraînant ainsi une augmentation de la prime de précarité pour les agents occupant des postes temporaires.
  - Le retour de l'ASVP non prévu.
  - Les interventions de musique sur site et l'aide aux communes par un agent d'EBER.
- CHAPITRE 65. Les autres charges de gestion courante ont aussi subi une augmentation de **5.96 %**. La différence entre 2023 et 2024 s'explique principalement par :
- La revalorisation du point d'indice qui a également une incidence sur les cotisations sociales des élus,
  - L'augmentation de la contribution à Saint Nicolas,
  - La contribution au Programme de Réussite Educative ainsi qu'au bus itinérant
  - Les différentes participations au niveau du SIGIS, et l'entente enfance jeunesse (augmentation générale des charges, augmentation du nombre d'heure, temps du mercredi...).
- CHAPITRE 66. Les charges financières (intérêts des emprunts) ont légèrement diminué.

Les principales dépenses et recettes 2024 de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	522 959.58	Recettes des services	143 762.66
Dépenses de personnel	765 982.09	Impôts et taxes	533 702.71
Autres dépenses de gestion courante	435 977.18	Fiscalité locale	850 301.10
Dépenses financières	23 610.10	Dotations et participations	201 310.98
		Autres recettes de gestion courante	38 304.62
		Atténuation de charges	69 409.04
		Produits financiers	4.74

<i>Total dépenses réelles</i>	1 748 528.95	<i>Total recettes réelles</i>	1 838 795.85
Ecritures d'ordre entre sections	45 401.26		
Total de l'exercice	1 793 930.21	Total de l'exercice	1 838 795.85
<b>Total général</b>	1 793 930.21	<b>Total général</b>	1 838 795.85

La section de fonctionnement est excédentaire de 44 865,64 €.

## Bilan de la section d'investissement – Volet Dépenses

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principales dépenses d'investissement réelles réalisées courant 2024 sont :

- Frais d'études et diagnostic de l'église pour 16 152.00 euros
- Frédéric Mistral 38 – Passage au LEDS haut du village pour 60 465.72 euros
- Subvention façades pour 900 euros
- Parking pasteur ouest pour 22 483.86 euros
- Bâtiment école fin de travaux, réhausse garde-corps côté maternelle et réglette maison des loisirs pour 10 113.59 euros
- Travaux appartement de la poste pour 1 529.23 euros
- Déploiement du TNE et aménagement de la salle du CM en matériel informatique pour 40 476.66 euros
- Différents matériels (illuminations, groupe électrogène, poste à souder pour le service technique, travaux et dalles - aire de jeux au parc, défibrillateurs sur 4 sites pour 46 342.89 euros.
- Bâtiment Mairie pour 92 673.70 euros.
- Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à **452 279.65 €**. Ils s'expliquent par l'engagement de travaux sur la fin de l'exercice 2024 et dont les factures arriveront courant 2025. Ces dépenses d'équipement engagées en 2024 sur des crédits 2024 seront reportées sur 2025 dans le budget primitif 2025.

## Bilan de la section d'investissement – Volet Recettes

Les sources de financement que la commune peut mobiliser pour financer ses dépenses d'équipement réellement payées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- FCTVA pour 86 153.39 euros
- Taxe aménagement pour 3 798.52 euros
- Subvention DETR (solde place Charles de Gaulle) pour 96 465.77 euros
- Subvention départements pour l'église et l'appartement de la poste pour 5 317.00 euros

- Caution pour la location de l'appartement pour 690 euros
- Opérations patrimoniales, sortie des biens pour 6 421.29 euros
- Amortissements pour 45 401.26 euros.
- Excédent de la section d'investissement 2023 pour 514 865.43 euros

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles (Etudes)	16 152.00	Subventions	101 782.77
Subventions d'équipement versées (TE38 et opération façades)	61 365.72	FCTVA et TA	89 951.91
Immobilisations corporelles	120 788.20	Emprunts et dettes	690.00
Immobilisation en cours - construction	92 676.70		
Emprunt	65 865.54		
Dépenses réelles	356 845.16	Recettes réelles	192 424.68
		Opérations d'ordre entre sections (amortissement)	45 401.26
Opérations patrimoniales	6421.29	Opérations patrimoniales	6 421.29
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>363 266.45</b>	<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>244 247.23</b>
		Excédent d'investissement 2023	514 865.43
		<b>Total général</b>	<b>759 112.66</b>

La section d'investissement est excédentaire de **395 846.21 euros sans les restes à réaliser.**

**VII. Détail des restes à réaliser 2024 :**

RAR DEPENSES INVESTISSEMENT	Montant
Frédéric mistral EP – FT et RS	317 521.80
Parking pasteur	50 706.30
Place Charles de Gaulle - arbres	1 500.00
Travaux mairie	81 491.55
Opération façades	1 000.00
<b>Total général</b>	<b>452 279.65 €</b>

**Le résultat de La section d'investissement avec les restes à réaliser est déficitaire de 56 433.44 euros.**

### **VIII. Affectation des résultats**

A la suite de la présentation du Compte Financier Unique 2024, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat 2024. Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation, nous avons indiqué que le résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement était de **607 386.71 euros** et que la section d'investissement (en incluant les restes à réaliser 2024) présentait un déficit (ou besoin de financement) de **56 433.44 euros**.

L'affectation des résultats va donc constituer à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant 56 433.44 euros sur le résultat de fonctionnement. Le reliquat de **550 953.27 euros** est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025.

<b>N° 2025 – 13 – FINANCES - DETERMINATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 ET AFFECTATION AU BUDGET 2025</b>
---

Le vote du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement ; Il doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (une abstention : Mr MORANT) affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2024	<b>44 865.64</b>
Résultat antérieur reporté de 2023	<b>562 521.07</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2024 à affecter</b>	<b>607 386.71</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2024	-119 019.22
Résultat antérieur reporté 2023	514 865.43
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement 2024</b>	<b>395 846.21</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-452 279.65</b>

Visé par le représentant  
de l'Etat le : 11 Février 2025.  
Publié le : 14 Février 2025.

Besoin de financement	-56 433.44
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>607 386.71</b>
Affectation en réserves R1068 en investissement	56 433.44
Report en fonctionnement R 002	550 953.27

## 2/ DECISION DU MAIRE N°2025-1

Considérant le courrier de la société IBEBI situé à Fossalta di Ptrogruano du 15 janvier 2025 résiliant le marché en cours,

Retrait de la décision n° 2024-3 du maire prise à l'occasion du marché de travaux lot n° 6 d'un montant de 11 003.00 euros H.T.

## 3/ QUESTIONS DIVERSES

### REOMI/TEOMI

Après études des différents scénarios, les élus se sont prononcés :

- 11 en faveur de la redevance d'ordures ménagères incitatives
- 6 en faveur de la taxe d'ordures ménagères incitatives.
- 1 contre tout (Mr MORANT)

La séance est levée à 22 heures

Le secrétaire de séance

Fabien THOMMES

La Maire

Isabelle DUGUA

